

**COMP COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 juillet 2018**

*Madame le Maire ouvre la séance et fait lecture des pouvoirs.*

*Michel BAPTISTE est nommé secrétaire de séance.*

*Madame le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil d'être présent pour un Conseil Municipal tardif avant les vacances d'été. Elle rappelle que les bénévoles sont les bienvenus pour ce soir à la fête nationale du 14 juillet organisée par l'ACLS.*

**Etaient présents :**

KACI Chantal, LEMAIRE Denis, BASUYAUX Jean, ROUSSEAU Isabelle, HEUZE Christian, MARRE Annie, VANDENBLECKEN Patrice, ZYCH Danièle, MEYRAND Bernadette, GENRIES Pierrette, BAPTISTE Michel, MORET Maurice, BERKANI Marie-Noelle, BONIN Christophe, LOUVET Aurélien, CAGNARD Maurice, SMAGUINE Florent, CAILLAUD Isabelle et BEAUPÈRE Hervé.

**Absents excusés ayant remis leur pouvoir :**

MAURY Béatrice à Chantal KACI  
JEGO Jean-Jacques à Denis LEMAIRE  
BERTON Alain à Patrice VANDENBLECKEN,  
GUENNEUGUES Sabine à Annie MARRE,  
DIONIZY Christian à Jean BASUYAUX,  
BELKACEMI Fadila à Pierrette GENRIES,  
DELAGE Laurent à Aurélien LOUVET  
BENBOURICHE Catherine à Michel BAPTISTE,  
DUCROT Pierrette à Florent SMAGUINE

**Secrétaire :** BAPTISTE Michel

## **1. Approbation du compte rendu du 01 juin 2018**

*Danièle ZYCH indique qu'à la page n°8 sur le point concernant l'urbanisme ce n'est pas elle qui est intervenu mais Alain BERTON.*

*Elle indique que sur le point n°6, il manque l'article budgétaire pour les crédits à affecter.*

*Le compte rendu est voté avec une abstention de Jean BASUYAUX.*

## **2. Autorisation de signature Charte Qualité nationale réseau d'assainissement**

*Madame le Maire donne la parole à Denis LEMAIRE pour donner quelques explications aux membres du Conseil Municipal.*

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue de Condé en assainissement, et en voirie, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès des services de l'Agence de l'Eau.

Lors de toute demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, l'organisme demande la signature de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement pour en bénéficier.

Il est donc proposé d'approuver les termes de la charte tel que ci jointe.

Après avoir pris connaissance de la Charte,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

**APPROUVE** les termes de la Charte de Qualité des réseaux d'assainissement proposée par l'Association Scientifique et Techniques pour l'Eau et l'Environnement (ATSEE).

**S'ENGAGE** à réaliser l'opération de mise aux normes de l'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement établie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**DÉCIDE** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération est réalisée sous charte qualité des réseaux d'assainissement.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

### **3. Convention de rétablissement de voirie communale de l'ouvrage A4 PI 40.8 G2, dit Chemin d'exploitation à la SANEF**

*Madame le Maire donne la parole à Denis LEMAIRE pour donner quelques explications aux membres du Conseil Municipal.*

Voie concernée par la convention de rétablissement de la voirie communale, référencée : A4 PI 40.8 G2, dit Chemin d'exploitation.

Compte tenu du rétablissement de voiries communales, il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la SANEF.

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et ses articles L.2123-9-I à L.2123-12,

**VU** le décret du 29 octobre 1990 approuvant la convention passée entre l'Etat et SANEF, et ses avenants successifs pour la concession de la construction et l'exploitation de l'autoroute A4 et la société concessionnaire SANEF,

**VU** la directive du 2 mai 1974 relative à la remise d'ouvrages aux collectivités,

VU la loi n° 2014-774 du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies,

VU le décret 2017-299 du 08 mars 2017 portant application de la loi n° 2014-774,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la SANEF, pour le rétablissement de la voirie communale, référencée : A4 PI 40.8 G2, dit Chemin d'exploitation

#### **4. Division de la Communauté de Communes du Pays Créçois : Mise en place d'une procédure dérogatoire de retrait de la commune de Quincy-Voisins de la Communauté de Communes du Pays Créçois et d'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**

*Madame le Maire commente la délibération proposée au vote de ce soir.*

*Elle souhaite rappeler l'historique de ce dossier.*

*29 mars 2018 : Patricia LEMOINE, Présidente de la CCPC, nous fait part de la volonté de la commune d'Esbly de quitter le Pays Créçois. Elle demande aussi aux maires de la CCPC et à leur Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de leur commune dans la CCPC et si non, d'indiquer l'intercommunalité à laquelle ils souhaitent être rattachés.*

*12 avril 2018 : Une réunion de travail de l'ensemble du conseil municipal de Quincy Voisins est organisée pour débattre sur le sujet. A ce jour, nous indiquons à Patricia LEMOINE que nous n'avons fait aucune démarche pour rencontrer les présidents des agglomérations environnantes la CCPC et qu'avant de nous prononcer sur ce sujet nous attendons le rendez-vous des maires avec Madame la Préfète prévu le 13 juin 2018.*

*13 juin 2018 : Madame la Préfète reçoit les 19 maires de la CCPC. Les départs d'Esbly, Montry et Saint Germain sur Morin vers Val d'Europe sont annoncés. Il reste 23 000 habitants sur la CCPC. Pour elle, le maintien de cette Communauté de Communes n'est pas souhaitable et elle demande aux maires de « prendre leur destin en main ».*

*Montry a délibéré le 17 mai 2018. Esbly a délibéré le 7 juin 2018 et Saint-Germain-sur-Morin a délibéré le 28 juin 2018. Ces 3 délibérations ont été prises à l'unanimité de leurs Conseils Municipaux respectifs pour une intégration vers Val d'Europe.*

*21 juin 2018 : Un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Meaux est organisé. Celui-ci soutient la cohérence pour la commune de Quincy-Voisins de s'orienter vers la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.*

*2 juillet 2018 : Madame le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire sont reçus par Jean-François COPE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Nous recueillons l'avis favorable du Bureau Communautaire pour une intégration de la commune de Quincy Voisins au sein de la CAPM. Les arguments mis en avant pour Quincy Voisins sont certes historiques mais surtout dû à la cohérence territoriale. Le territoire de la CAPM correspond*

*à notre bassin de vie, les transports y sont développés vers la Gare de Meaux et avec la ligne 19 Meaux – Chessy RER. Nous y trouvons nos relais administratifs, les zones d'activités, les collèges et lycées mais aussi la richesse des événements culturels. Tout nous incite à renforcer la cohérence territoriale avec le Pays de Meaux.*

*5 juillet 2018 : Madame la Préfète fait un courrier à Patricia LEMOINE, Présidente de la CCPC et à tous les maires rappelant le départ des 3 communes et invitant les autres maires, le cas échéant, à délibérer, pour exprimer le souhait de retrait de la CCPC et de rattachement à un autre EPCI-EP.*

*Parallèlement la CCPC, malgré le retrait de 3 communes, met le projet de construction d'une piscine intercommunale à l'ordre du jour de la commission d'aménagement du territoire du 2 juillet 2018 et du Conseil Communautaire du 3 juillet 2018.*

*Aucun document de travail concernant le financement détaillé de ce projet n'est fourni avec les ordres du jour alors qu'il s'agit de projets entre 7 et 11 millions d'euros. De plus, lors du vote du budget, le vice-président aux finances de la CCPC relevait la difficulté qu'aurait la CCPC (alors à 19 communes) à supporter les coûts de fonctionnement d'un tel équipement.*

*J'ai donc pris la parole le 3 juillet en séance pour demander le retrait global de ce projet.*

*J'ai dès le lendemain, le 4 juillet, appelé Patricia LEMOINE pour lui dire que je souhaitais, maintenant que j'avais l'accord officiel du Président de la CAPM, prendre une délibération pour demander un départ vers la CAPM. Cela permettrait d'affirmer clairement la position de Quincy Voisins de commencer à travailler sur les modalités de son départ de la CCPC.*

Par délibération du 25 mai 2018, du 26 avril 2018 et du 07 juin 2018, les communes de Montry, Saint-Germain-sur Morin et d'Esblly ont acté leur souhait de se retirer de la Communauté de Communes du Pays Créçois et d'adhérer à la Communauté d'Agglomération du Val d'Europe par procédure dérogatoire du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le départ de ces 3 communes réduirait de 16 à 19 le nombre de communes adhérentes, laissant une Communauté de Communes du Pays Créçois à 23 000 habitants.

Le 13 juin 2018, l'ensemble des Maires des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Créçois a été reçu par Mme la Préfète de Seine et Marne. Lors de cette réunion, la représentante de l'Etat a laissé le choix à chaque commune de se positionner sur la carte intercommunale de la région.

Pour rappel, la commune de Quincy-Voisins a été intégrée en 2013 à la Communauté de Communes du Pays Créçois contre son gré. En effet, par délibération n°2011.043 du 27 mai 2011 et par motion 2011.102 du 16 décembre 2011, le Conseil Municipal a refusé la proposition d'intégration à la Communauté de Communes du Pays Créçois et a demandé son rattachement à la Communauté de Communes du Pays de Meaux.

Ensuite par délibération n°2012.048 du 03 septembre 2012, le Conseil Municipal prenant connaissance du choix de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) en date du 22 décembre 2011 prévoyant l'adhésion des communes de Couilly-Pont-aux-Dames, Esblly, Montry et Quincy-Voisins à la Communauté de Communes du Pays Créçois, a confirmé son souhait de rattachement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Malgré ces délibérations, le Préfet de l'époque utilisant la procédure du « passé outre » a rattaché la commune de Quincy Voisins à la Communauté de Communes du Pays Créçois.

En 2018, nous avons l'opportunité de nous positionner sur l'avenir de la commune de Quincy Voisins quant à son adhésion à une intercommunalité.

L'historique, mais avant tout le bassin de vie de nos concitoyens, les relais administratifs, nos zones d'activités, les grands équipements sportifs et culturels (piscines, théâtres...), les transports (ligne 19 et gare SNCF), tout nous incite à renforcer la cohérence territoriale avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Le schéma intercommunal sera réétudié dans les 2 années à venir. La Communauté de Communes du Pays Créçois va donc être reconfigurée à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La seule solution étudiée, dans le passé par la Communauté de Commune du Pays Créçois, était le rattachement à Coulommiers, solution sans cohérence pour Quincy-Voisins.

Actuellement, l'Etat nous laisse, à nous, élus de Quincy Voisins, la possibilité de ne pas subir notre intercommunalité. L'expérience récente nous rappelle que cela n'a pas toujours été le cas. Il faut donc se saisir sans tarder de cette opportunité.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de mettre en œuvre les procédures de sorties prévues au Code Général des Collectivités Territoriales afin de :

- Demander le retrait de la commune de Quincy-Voisins de la Communauté de Communes du Pays Créçois,
- Demander l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,
- Autoriser le Maire à solliciter auprès du représentant de l'Etat dans le département, l'inscription d'une procédure dérogatoire du retrait d'adhésion de la commune de Quincy-Voisins à la prochaine Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)

Entendu l'exposé, de Madame le Maire,

Conformément à l'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la commune de Quincy-Voisins de la Communauté de Communes du Pays Créçois et d'adhérer à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

**Vu** l'article L5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que par dérogation une commune peut être autorisée par le représentant de l'Etat à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), sous réserve de l'accord de ce dernier et après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale réunie en formation restreinte,

**Vu** l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la modification relative au périmètre et à l'organisation,

**Vu** l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les dispositions financières,

**Vu** l'article L5211-45 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale,

**Vu** la délibération n°2011.43 du Conseil Municipal du 27 mai 2011 portant avis du Conseil Municipal sur le schéma départemental de coopération intercommunale,

**Vu** la délibération n°2011.012 du Conseil Municipal du 16 décembre 2011 concernant une motion contre notre rattachement à la Communauté de Communes du Pays Créçois,

**Vu** la délibération n°2012.048 du Conseil Municipal du 03 septembre 2012 concernant le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Créçois – arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2018 n° 88,

**Vu** le courrier en date du 5 juillet 2018 de Madame la Préfète de Seine et Marne demandant aux communes membres de délibérer pour exprimer leur souhait de retrait de la Communauté de Communes du Pays Créçois et de rattachement à un autre EPCI-FP.

**Considérant** les délibérations des communes d'Esblly, Montry, Saint-Germain-sur-Morin et leur souhait de retrait de la Communauté de Communes du Pays Créçois,

**Considérant** l'entretien de l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes du Pays Créçois avec Madame la Préfète de Seine et Marne du 13 juin 2018 indiquant que la représentante de l'Etat laisse le choix à chaque commune de se positionner sur la carte intercommunale de la Région,

**Considérant** qu'aucune autre opportunité ne s'ouvre à notre territoire et qu'en l'état actuel de la cartographie des intercommunalités, seule la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux répond à la condition de proximité géographique,

**Considérant** le bassin de vie de la population quincéenne, le maillage des transports et le développement économique de notre territoire,

**Considérant** qu'au vu des échanges, ayant eu lieu notamment lors du dernier Conseil Communautaire du 03 juillet 2018, il est nécessaire que les membres du Conseil Municipal décident de l'avenir de la commune dans le cadre de la restructuration des intercommunalités de notre secteur.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré par 23 voix « pour », 1 abstention de M. José BERNARDO et 5 voix « contre » de DUCROT Pierrette, CAGNARD Maurice, SMAGUINE Florent, CAILLAUD Isabelle et BEAUPÈRE Hervé**

**DEMANDE** le retrait de la commune de Quincy-Voisins de la Communauté de Communes du Pays Créçois

**DEMANDE** l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

**AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du représentant de l'Etat dans le département, l'inscription de la procédure dérogatoire de retrait prévue à l'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales de la commune de Quincy-Voisins à la prochaine Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

### *Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal.*

*Hervé BEAUPERE souhaite rappeler que Madame le Maire avait dit lors du dernier conseil municipal et écrit dans l'Avis à la population que la commune devait faire une étude à ce sujet.*

*Madame le Maire mentionne que le rappel de l'historique explique le changement de contexte qui n'a pas permis de mettre en œuvre cette étude.*

*Florent SMAGUINE indique qu'une rencontre a eu lieu la semaine dernière à la demande de Madame le Maire et que des échanges ont eu lieu ensemble sur ce sujet. Partir de la CCPC, pourquoi pas ? Les arguments se tiennent mais ce n'est pas parce que la Préfète le demande que nous devons le faire. Cependant Florent SMAGUINE indique qu'après le dossier « piscine », il pense que nous ne pourrons plus avancer avec la CCPC.*

*Néanmoins, Florent SMAGUINE aurait souhaité avoir des études pour savoir quelle devait être l'intercommunalité vers laquelle se tourner. Il indique que pour lui Madame le Maire a pris la décision d'adhérer à la CAPM seule. Il demande si Madame le Maire a des écrits de Val d'Europe et de Coulommiers ? Si des démarches avaient été faites vers ces deux autres intercommunalités ?*

*Madame le Maire tient à préciser que la décision d'adhésion à la CAPM n'est pas SA décision mais celle des élus de la majorité municipale et rappelle que la cohérence de territoire nous dirige vers le Pays de Meaux ; De plus, nous n'avons pas de frontière avec les deux autres intercommunalités.*

*Florent SMAGUINE entend les arguments de cohérence territoriale mais indique que nous sommes élus pour servir la population et que nous devons faire des différences sur des arguments objectifs.*

*Madame le Maire rappelle qu'en 2015 une étude avait été faite par la CCPC pour adhérer à la Communauté d'agglomération de Coulommiers. Elle estime que recommencer une étude qui n'a pas donné de suite à l'époque, n'est pas nécessaire et que la commune de Quincy Voisins n'a pas les mêmes moyens financiers que la CCPC pour faire des études aussi coûteuses.*

*Denis LEMAIRE indique qu'il comprend les petites communes de la vallée qui souhaitent adhérer à Coulommiers mais pour Quincy Voisins il ne voit pas l'intérêt de ce rattachement.*

*Florent SMAGUINE indique qu'il souhaite avoir ces conversations à la rentrée. Il souhaite se donner le temps de réfléchir. Il pense que nous pouvons attendre puisque c'est pour que nous rentrions dans la nouvelle intercommunalité pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 que nous votons une délibération avant le 15 juillet. Nous ne sommes pas pressés puisqu'il serait souhaitable d'intégrer une nouvelle intercommunalité avant 2020.*

*Madame le Maire indique que le but de cette délibération est d'être clair sur la situation avec la CCPC.*

*Isabelle CAILLAUD trouve cela étonnant que les élus écartent Val d'Europe car nous parlons de bassin de vie, de maillage des transports... Elle ne voit pas de logique pour aller*



*vers l'un ou l'autre. En effet, les lignes de transports en commun qui traversent notre commune relient Meaux au Val d'Europe. Elle indique que les élus de la majorité parlent de bassin de vie pour les quincéens. L'INSEE ne dit pas que notre bassin de vie est sur Meaux ni sur le Val d'Europe. L'INSEE dit que le bassin de vie de Quincy Voisins c'est la CCPC.*

*Son ressenti personnel lui dit que le développement économique est plus important, à terme, sur le Val d'Europe. Elle veut bien écarter Coulommiers mais elle indique que nous ne savons pas vraiment où vont les communes voisines. « D'après Patricia LEMOINE, le Val D'Europe ne serait pas intéressé par nous mais en sommes-nous sûrs ? »*

*Madame le Maire indique que Villemareuil, Boutigny et Saint Fiacre lui ont signifié leur souhait d'adhérer aussi à la CAPM. Madame le Maire rappelle qu'il faut une frontière pour adhérer à une autre intercommunalité.*

*Isabelle CAILLAUD veut avoir une visibilité sur les projets.*

*Christian HEUZE indique que l'histoire de la CCPC s'accélère et s'accélère dans une forme de tragédie. C'est ce qui explique la délibération de ce soir. Les élus de la CCPC n'ont fait ni preuve de transparence ni même de bonne foi vis-à-vis des conseillers communautaires et des habitants de nos communes. Dès 2015, la présidente commandait des études avec une perspective d'évolution de la CCPC. Cette démarche n'était en réalité qu'un prétexte pour intégrer l'intercommunalité du pays de Coulommiers. A la suite, madame LEMOINE nous a proposé une délibération de retrait de délégation pour la 1<sup>ère</sup> vice-présidente, puis la suppression d'un poste de vice-président pour répondre à la décision de retrait des communes d'Esbly, Montry et Saint Germain sur Morin. Ces décisions autoritaires contraires à l'esprit de coopération sont les raisons principales qui nous poussent aujourd'hui à prendre une décision pour maîtriser notre avenir. Si nous attendons le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Préfet nous imposera peut-être d'autres options que nous n'aurons pas choisies.*

*Pour mémoire, Christian HEUZE rappelle qu'en 2013 l'opposition n'avait pas été choquée par l'absence d'études organisées par le préfet pour nous imposer l'entrée dans la CCPC. Elle ne s'était même pas manifestée en adoptant les vœux proposés par le maire d'alors.*

*Sur la question du bassin de vie, il indique que des échanges de point de vue existeront toujours mais il faut garder raison : l'histoire a toujours tourné Quincy Voisins vers Meaux. Cette communauté d'agglomération fonctionne depuis longtemps. Nous ne partageons pas forcément tous ses objectifs mais nous devons reconnaître qu'il y a la volonté d'aller de l'avant. La CCPC n'a proposé des projets qui n'intéressaient que trop peu de villes.*

*José BERNARDO indique qu'il est d'accord sur le fond mais qu'Esbly a fait une étude pour voir où il était le plus judicieux d'aller. Ils ont eu le courage de s'appuyer sur quelque chose de concret. José BERNARDO demande si au moins la majorité a regardé ces choses-là, ces études ? Il indique que cette décision ce sera la majorité qui la prendra. Il aurait souhaité au moins pouvoir s'appuyer sur quelques documents. Val d'Europe ne peut pas prendre tout le monde mais Esbly a fait une étude pour s'appuyer sur quelque chose. Il a le sentiment que la majorité ne l'a pas fait.*

*Florent SMAGUINE abonde dans le sens de Christian HEUZE. En 2013, il indique qu'il a péché par jeunesse et qu'il était, à l'époque, plutôt content des choix faits par le Préfet car il pensait que nous pouvions faire quelque chose avec la CCPC. Il consent à partir de la CCPC mais il souhaiterait permettre à l'ensemble du conseil d'avoir une étude pour partir sur une autre intercommunalité en 2020.*



*Madame le Maire indique que la Préfète a acté qu'il n'y aura pas de départ en cours d'année. Sur votre demande, nous avons consulté sur la potentialité d'une commune de se retirer d'une intercommunalité sans indiquer l'intercommunalité qu'elle souhaiterait intégrer. Légalement, nous n'avons pas le droit d'être une commune isolée. Il n'est donc pas possible de faire une délibération pour nous retirer d'une Communauté de Communes sans indiquer notre souhait d'intégration d'une autre Communauté.*

*Denis LEMAIRE indique que tant que nous ne nous positionnons pas sur notre avenir, il n'est pas possible de commencer les études d'intégration de manière optimale. Le directeur de cabinet de Jean-François COPE a indiqué qu'il y avait environ un an d'étude pour intégrer la CAPM.*

*Isabelle CAILLAUD n'abonde pas dans le sens de Christian HEUZE. Pendant au moins 6 ans, l'opposition avait alerté et avait demandé la création d'une commission pour étudier la possibilité d'intégrer une intercommunalité. La majorité, à cette époque, a refusé. La majorité ne s'est réveillée qu'en 2013, lorsque la loi a obligé toutes les communes à intégrer une intercommunalité. Les études, pour 2013, auraient dû être faites par Quincy Voisins. Le Préfet n'a fait qu'appliquer la loi.*

*Elle indique que Val d'Europe est une intercommunalité de petite taille. « Nous pouvons aussi avoir plus de poids dans une plus petite intercommunalité. A terme, cette intercommunalité est menacée d'être intégrée dans une autre intercommunalité car elle est trop petite. De ce fait, il est nécessaire de grandir et d'intégrer d'autres communes. Cela doit se discuter. » Elle ne demande pas qu'une étude soit payée par la commune mais réaliser par les conseillers municipaux, afin qu'on discute des projets, des demandes à formuler.*

*Denis LEMAIRE indique que le Sous-Préfet a formulé cette possibilité de nous retrouver à terme sur une même communauté d'agglomération.*

*Christian HEUZE indique que le refus d'intégrer une intercommunalité s'appuyait sur des convictions très largement partagées par la majorité d'alors : l'éloignement des décisions du citoyen est une mauvaise option. C'est pour cette raison notamment que nous continuons à nous interroger. Tous les élus à la tête des intercommunalités font la course à la taille, ils le disent sans se cacher. Je rectifie donc l'analyse de Madame CAILLAUD : la motivation pour refuser l'intercommunalité est pour l'essentiel le refus d'éloigner les décisions des habitants. C'était vrai en 2013, cela le reste aujourd'hui. Il partage avec Jean-Jacques JEGO ces convictions.*

*Christian HEUZE rajoute que l'encours de dette de Val d'Europe était de 151 M€ à fin 2016 soit environ 10 fois plus que la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. C'est encore un argument supplémentaire pour ne pas se tourner vers Val d'Europe Agglomération en plus du fait que nous n'avons pas de frontière avec cette intercommunalité.*

*Aurélien LOUVET indique qu'Esby a fait une étude qui était en ligne et qu'il n'était, de ce fait, pas nécessaire de refaire les mêmes études. Pour le logement, il indique que nous aurons les mêmes obligations partout. Pour Val d'Europe, c'est l'Etat par l'intermédiaire d'EPA France qui gère le territoire.*

*Pierrette GENRIES indique qu'Esby a pris le temps de faire une étude car ce sont eux qui ont décidé de partir. Nous avons, nous, subi leur décision et nous n'avions pas l'intention de partir.*

*Christian HEUZE considère que concernant la fiscalité nous sommes à la veille d'un grand bouleversement. Dans ce cadre, quelle valeur peut-on donner à des études qui n'auraient pas*

*de sens dès 2020 car la taxe d'habitation va disparaître à cet horizon. A notre niveau, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'extrapoler dans un sens ou dans un autre.*

*Isabelle CAILLAUD rappelle qu'à aucun moment ils n'ont demandé une étude payante et que pour elle le temps peut être pris pour faire des études.*

*Maurice MORET indique qu'il ne prêche pas pour aller sur Val d'Europe et qu'il est plus sage d'aller sur Meaux. Mais pour Val D'Europe il précise que c'est pour le moment une agglomération de 25 000 habitants et que d'autres communes comme Lagny sur Marne étudie la possibilité d'adhérer à Val d'Europe. C'est en pleine évolution.*

*Michel BAPTISTE indique que pour lui, Monsieur BALCOU freine des « quatre fers » et se bat pour ne pas finir dans le « Grand Paris ».*

*Maintenant la ligne de RER A s'arrête 1 fois sur 2 à la station Val d'Europe, ceci est voulu par Valérie PECRESSE et cela montre l'attachement du Grand Paris à la manne financière de Disneyland.*

*Patricia LEMOINE persiste à maintenir le projet d'une piscine intercommunale. Elle veut toujours faire des études payées par la CCPC et Michel Baptiste n'est pas d'accord.*

*Le devenir de Marne la Vallée étant compromis avec l'extension du Grand Paris, il préfère pour Quincy Voisins un départ vers l'agglomération de Meaux.*

*Isabelle CAILLAUD indique que pour elle le Grand Paris nous dépasse. Val d'Europe est une intercommunalité qui va monter en puissance. Elle rappelle à Christian HEUZE qu'il y a l'encours de la dette mais aussi d'autres paramètres, comme la capacité d'épargne et de désendettement.*

*Patrice VANDENBLECKEN indique que pour lui, si nous intégrons Val d'Europe nous avons de grandes chances de voir notre urbanisation grandir de manière massive. Il souhaite vite faire le choix de changement pour enfin travailler avec le Pays de Meaux et mettre en place des partenariats sur des thématiques que nous n'avons pas pu mettre en œuvre avec la CCPC. Pour lui, la CAPM c'est une évidence pour Quincy Voisins.*

*Florent SMAGUINE indique que ce qu'il conteste sur cette délibération c'est le calendrier. Il propose de modifier la délibération et il ne voit pas l'intérêt de cette délibération. Il encourage les conseillers à voter contre.*

*Denis LEMAIRE indique que nous sommes dans l'actualité avec cette délibération si nous souhaitons décider de notre avenir. Nous sommes les bienvenus sur la CAPM. Denis LEMAIRE souhaite travailler, avec tous les élus, sur la sortie de la CCPC et l'entrée sur la CAPM et ne plus être dans l'attente. Il faut travailler pour Quincy Voisins.*

*Madame le Maire propose qu'il y ait un groupe de travail concernant les conditions d'intégration de notre commune dans la CAPM. Il y a un an de travail et les autres maires ne vont pas attendre pour décider aussi de leur avenir. Elle passe donc cette délibération au vote.*

**Fin : 19h56**

Pour le Maire empêché,  
L'adjoint au Maire délégué

Annie MARRE